

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 8 février 2021 à 19 h  
815, rue Bel-Air, salle 02-101,  
en visioconférence conformément à l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et  
des Services sociaux en date du 2 octobre 2020**

---

**MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :**

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement  
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement  
M. Craig Sauv , conseiller de ville  
Mme Anne-Marie Sigouin, conseill re de ville  
Mme Sophie Thi baut, conseill re d'arrondissement

**MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PR SENTS :**

M. Sylvain Villeneuve, directeur d'arrondissement  
Mme Sylvie Parent, secr taire d'arrondissement  
Mme St phane Cardinal, directrice - Culture, sports, loisirs et d veloppement social  
Mme Tonia Di Guglielmo, directrice – Services administratifs  
M. Claude Dubois, directeur - Travaux publics  
M. Marc-Andr  Hernandez, directeur - Am nagement urbain et patrimoine  
M. Jean-Marc Schanzenbach, commandant - Service de police de la Ville de Montr al, poste de quartier 15  
Mme Daphn  Claude, secr taire-recherchiste – Greffe

---

  moins d'indication   l'effet contraire dans le pr sent proc s-verbal, le maire d'arrondissement se pr vaut toujours de son privil ge pr vu   l'article 328 de la Loi sur les cit s et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

**Ouverture de la s ance**

Le pr sident d clare la s ance ouverte   19 h 02.

10.01

---

**CA21 22 0021**

**Adopter l'ordre du jour de la s ance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 f vrier 2021**

Il est propos  par Craig Sauv 

appuy  par Sophie Thi baut

ET R SOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la s ance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 f vrier 2021.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

10.02

---

**CA21 22 0022**

**Approuver le proc s-verbal de la s ance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le  
11 janvier 2021,   19 h**

Il est propos  par Anne-Marie Sigouin

appuy  par Craig Sauv 

ET R SOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 janvier 2021, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

---

**Période de commentaires des élus**

**Le maire Dorais aborde les points suivants :**

- Assouplissement mesures sanitaires ;
- Offre hivernale ;
- Projet de logement social dans Saint-Henri Ouest ;
- Journées de la persévérance scolaire.

**Le conseiller Vaillancourt aborde les points suivants :**

- Offre hivernale au parc Ignace-Bourget et le long du Canal Lachine ;
- Brigade neige ;
- SDC Monk.

**La conseillère Sigouin aborde les points suivants :**

- Dérogation mineure au 1740, rue Jacques-Hertel ;
- Dossier PIIA pour le 3552, rue Saint-Patrick ;
- Membres du CCU ;
- Mois de l'histoire des Noirs.

**Le conseiller Sauvé aborde les points suivants :**

- Déneigement ;
- Piste pumptrack.

**La conseillère Thiébaud aborde les points suivants :**

- Travaux sur la rue Grand Trunk ;
- Règlements sur les divisions / subdivisions ;
- Rue Island ;
- Sécurité alimentaire.

10.04

---

**Période de commentaires du public - Demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 1740, rue Jacques-Hertel (5920, rue Laurendeau), trois nouveaux lots ayant une profondeur de moins de 22 mètres - Lots 5 556 741 à 5 556 781 du cadastre du Québec (dossier en 40.01)**

Aucun commentaire reçu dans le cadre de la consultation écrite tenue du 22 janvier au 5 février 2021.

10.05

---

**Période de commentaires du public - Demande d'usage conditionnel visant à autoriser, pour les locaux situés aux 386-388 rue Richmond, l'aménagement d'un café-terrace en cour arrière, associé à un usage « restaurant » dans le secteur Griffintown et ayant une superficie maximale n'excédant pas 50 % de la superficie de l'établissement (dossier en 40.02)**

Aucun commentaire reçu dans le cadre de la consultation écrite tenue du 22 janvier au 5 février 2021.

10.06

---

**Période de commentaires du public - Demande d'usage conditionnel visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 2685, rue Allard, un usage « activité communautaire » au niveau du rez-de-chaussée, dans un secteur de la famille « commerce » de la catégorie d'usages C.1(1) - Lot 2 536 997 du cadastre du Québec (dossier en 40.03)**

Aucun commentaire reçu dans le cadre de la consultation écrite tenue du 22 janvier au 5 février 2021.

10.07

---

### Période de questions et commentaires du public

À 19 h 46 le maire annonce le début de la période de questions. La personne mentionnée ci-dessous adresse une question relative au sujet suivant :

Esma Khelifa	suivi de demandes d'approbation référendaire
Sydney Bhalla (Collectif La DAL)	épicerie abordable dans Saint-Henri
Dimitri Espérance (Collectif La DAL)	épicerie abordable dans Saint-Henri
Maryse Gagné (Collectif La DAL)	épicerie abordable dans Saint-Henri
Elizabeth Desrochers (Collectif La DAL)	épicerie abordable dans Saint-Henri
Emory Shaw	murs antibruit dans Pointe-Saint-Charles
Simon-Alexandre Rivière	camionnage
Marc Gaulin	parc des Eaux-Cachées
Claude-Catherine Lemoine (Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne)	projet de règlement sur les usages conditionnels
Steven Learner	constructions dans Griffintown

La période de questions prend fin à 20 h 15.

10.08

---

### Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire mentionne que le rapport est déposé sur le site Internet de l'arrondissement.

10.09

---

### Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui étaient inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de janvier.

10.10

---

### CA21 22 0023

#### Motion soulignant le Mois de l'histoire des Noirs du Québec

Considérant que le Sud-Ouest a invité, en 2017, les représentants de tous les paliers de gouvernement présents sur le territoire à signer sa Déclaration sur la diversité visant à reconnaître et à valoriser l'apport de chaque citoyen et les différentes vagues d'immigration qui ont construit le Sud-Ouest, avec l'intention de créer et de promouvoir les liens entre voisins;

Considérant l'importance des communautés noires dans l'histoire et le développement de la métropole, tant au plan culturel, social, sportif et économique;

Considérant l'apport des communautés noires à l'essor et au dynamisme du Sud-Ouest, la communauté noire de la Petite-Bourgogne ayant notamment joué un rôle fondamental dans la naissance et l'évolution du jazz;

Considérant la présence dans nos quartiers de lieux emblématiques comme le Negro community Center ou l'Église unie du Canada, dont le mur extérieur accueille depuis 2020 une murale commémorant le passage dans le Sud-Ouest de Nelson Mandela, il y a 30 ans;

Considérant l'ampleur qu'a pris le mouvement planétaire « la vie des Noirs compte », au lendemain d'événements malheureux;

Considérant les efforts d'inclusion et de lutte contre les discriminations réalisés par la Ville de Montréal;

Considérant que le Mois de l'histoire des Noirs permet de rapprocher les Montréalaises et les Montréalais de tous horizons;

Considérant que les valeurs véhiculées par le Mois de l'histoire des Noirs rejoignent les valeurs de cohabitation, d'intégration, de mixité sociale et de sensibilisation au vivre-ensemble tel qu'édicté dans le Plan d'action de développement social 2016-2020;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud, Alain Vaillancourt, Craig Sauvé et Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que le Sud-Ouest reconnaisse l'importance des différentes communautés noires et leur apport à la collectivité;

Que le conseil d'arrondissement convie la population du Sud-Ouest à valoriser la diversité culturelle qui est à l'origine des quartiers du Sud-Ouest et teinte l'identité montréalaise;

D'inviter la population à participer en grand nombre aux activités organisées en ligne cette année dans le cadre du 30<sup>e</sup> Mois de l'histoire des Noirs sous le thème « 30 ans de succès ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.11

---

Il est proposé par la conseillère Thiébaud, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.03 de l'ordre du jour.

---

#### CA21 22 0024

**Autoriser une dépense additionnelle de 33 686,79 \$, taxes incluses, pour le projet d'ajout d'un système de filtration à la pataugeoire Saint-Gabriel, dans le cadre du contrat accordé à la firme Héloïse Thibaudeau Architecte inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 148 869,64 \$ à 182 556,43 \$, taxes incluses (dossier 1172783004)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense additionnelle de 33 686,79 \$, taxes incluses, pour le projet d'ajout d'un système de filtration à la pataugeoire Saint-Gabriel, dans le cadre du contrat accordé à la firme Héloïse Thibaudeau Architecte inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 148 869,64 \$ à 182 556,43 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1172783004

#### CA21 22 0025

**Octroyer des contributions financières totalisant la somme de 62 150,72 \$ à trois (3) organismes, pour l'année 2021 / Approuver les projets de conventions à cette fin (dossier 1216481001)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer les contributions financières totalisant 62 150,72 \$ pour l'année 2021 aux organismes ci-après désignés :

ORGANISMES	Montant 2021
La maison des jeunes de Pointe St-Charles inc.	23 018,67 \$
Maison des jeunes la galerie inc.	23 018,67 \$
Loisirs Saint-Henri	16 113,38 \$
<b>Totaux</b>	<b>62 150,72 \$</b>

D'approuver les projets de conventions de contributions financières à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.02 1216481001

---

**CA21 22 0026**

**Octroyer une contribution financière non récurrente totalisant 500 \$ à l'École Jeanne-LeBer, dans le cadre de l'aide annuelle aux établissements scolaires (dossier 1219036001)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière non récurrente totalisant 500 \$ à l'École Jeanne-LeBer, dans le cadre de l'aide annuelle aux établissements scolaires pour la publication d'un album de jeunesse;

D'imputer cette dépense conformément à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.03 1219036001

---

**CA21 22 0027**

**Accorder un contrat à Tessier Récréo-Parc inc. pour la conception et la construction d'une piste pour vélo de type pumptrack au parc D'Argenson / Autoriser une dépense totale de 574 003, 93 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212058 - 1 soumissionnaire (dossier 1216681001)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense totale de 574 003,93 \$, taxes incluses, pour la conception et la construction d'une piste pour vélo de type pumptrack au parc D'Argenson;

D'accorder à Tessier Récréo-Parc inc., seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 506 143,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212058;

D'autoriser une dépense de 50 614,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à hauteur de 80 % par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et à hauteur de 20 % par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.04 1216681001

---

**CA21 22 0028**

**Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 décembre 2020**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2020, de la liste des

bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable de décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1217279001

---

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Thiébaud, de réunir pour fins d'études les articles 30.02 à 30.03 de l'ordre du jour.

---

**CA21 22 0029**

**Autoriser une dépense de 330 341,17 \$, taxes incluses, dans le cadre des travaux de réhabilitation de conduites d'eau, d'égout, de planage et revêtement et de trottoir sur la rue Grand Trunk, entre les rues D'Argenson et Wellington, sous la responsabilité de la Direction de l'eau potable (DEP) (dossier 1200890003)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser la dépense assumée par l'arrondissement du Sud-Ouest de 330 341,17 \$, taxes incluses, dans le cadre des travaux de réhabilitation de conduites d'eau, d'égout, de planage et revêtement et de trottoir sur la rue Grand Trunk, entre les rues D'Argenson et Wellington, sous la responsabilité de la Direction de l'eau potable (DEP).

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1200890003

---

**CA21 22 0030**

**Autoriser une dépense préalable de 9 242 300 \$ pour les dépenses au budget de fonctionnement, relatives à la fourniture de biens et de services d'utilités publiques, à des commandes ou services prévus dans les ententes-cadres de la Ville ou à de la facturation interne selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 (dossier 1210207001)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense préalable totale de 9 242 300 \$ au budget de fonctionnement pour les dépenses relatives à la fourniture de biens et de services d'utilités publiques, à des commandes ou services prévus dans les ententes-cadres de la Ville ou à de la facturation interne selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1210207001

---

**CA21 22 0031**

**Déposer le rapport faisant état de la reddition de compte, du partage des excédents et de la création d'une réserve pour l'activité concernant le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée pour l'année 2019 (dossier 1210207002)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De déposer le rapport faisant état de la reddition de compte, du partage des excédents et de la création d'une réserve pour l'activité concernant le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
30.04 1210207002

---

**CA21 22 0032**

**Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection à la délivrance par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) en vue de la réalisation du projet d'aménagement de la ruelle Cazalais, par le Ministère des transports du Québec (dossier 1207010004)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection à la délivrance par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) en vue de la réalisation du projet d'aménagement de la ruelle Cazalais par le Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
30.05 1207010004

---

**CA21 22 0033**

**Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), d'un certificat d'autorisation selon l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) pour la construction des infrastructures souterraines du futur prolongement des rues Sainte-Madeleine, Bourgeois et Charon, dans le cadre du projet Les Cours Pointe-Saint-Charles (dossier 1218677002)**

Attendu que le requérant doit conclure une entente relative aux travaux municipaux avec la Ville de Montréal avant l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation du projet de développement;

Attendu que les plans soumis au Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques respectent les normes et exigences techniques du Service de l'eau;

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, d'un certificat d'autorisation selon l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) pour la construction des infrastructures souterraines du futur prolongement des rues Sainte-Madeleine, Bourgeois et Charon, dans le cadre du projet Les Cours Pointe-Saint-Charles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
30.06 1218677002

---

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.01 à 40.03 de l'ordre du jour.

---

**CA21 22 0034**

**Accorder une dérogation mineure visant à autoriser pour l'immeuble portant le numéro 1740, rue Jacques-Hertel, 3 lots d'une profondeur de 15 mètres - Lots 5 556 741 à 5 556 781 du cadastre du Québec (dossier 1218678003)**

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 18 janvier 2021;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure afin d'autoriser trois (3) nouveaux lots ayant une profondeur de 15 mètres, pour l'immeuble portant le numéro 1740, rue Jacques-Hertel (lots 5 556 741 à 5 556 781 du cadastre du Québec), et ce, malgré les articles 13 et 16 du Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1218678003

---

### CA21 22 0035

**Autoriser, pour les locaux situés aux 386-388, rue Richmond, l'aménagement d'un café-terrasse en cour arrière, associé à un usage « restaurant » dans le secteur Griffintown et ayant une superficie maximale n'excédant pas 50 % de la superficie de l'établissement (dossier 1218678002)**

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 18 janvier 2021;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), l'aménagement d'un café-terrasse en cour arrière, associé à un usage « restaurant », pour les locaux situés aux 386-388, rue Richmond dans le secteur Griffintown et ayant une superficie maximale n'excédant pas 50 % de la superficie de l'établissement, et ce, malgré l'article 363 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et aux conditions suivantes :

- Un maximum de 40 places assises, aux fins de la consommation d'aliments pour le local situé au 386, rue Richmond;
- Un maximum de 30 places assises, aux fins de la consommation d'aliments pour le local situé au 388, rue Richmond;
- Heures permises d'opération entre 8 h et 23 h tous les jours de la semaine. En dehors de ces heures prévues, l'occupation de la terrasse est strictement interdite;
- L'emplacement de la terrasse doit respecter le plan d'architecte soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1218678002

---

### CA21 22 0036

**Autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 2685, rue Allard, l'usage « activité communautaire » au rez-de-chaussée, dans un secteur de la famille « commerce » de la catégorie d'usages C.1(1) - Lot 2 536 997 du cadastre du Québec (dossier 1218678001)**

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 18 janvier 2021;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), un usage « activité communautaire » au niveau du rez-de-chaussée pour le bâtiment situé au 2685, rue Allard, et ce, malgré l'article 137 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1218678001

---

**CA21 22 0037**

**Donner un avis de motion et prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (RCA20 22013) - Implantation de la plateforme AGIR (dossier 1217279002)**

Le conseiller Sauvé donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (RCA20 22013), sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (RCA20 22013) – Implantation de la plateforme AGIR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1217279002

---

**CA21 22 0038**

**Prendre acte du dépôt du rapport de consultation écrite et adopter le second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) concernant les constructions hors-toit et les logements en sous-sol dans les zones 0483 et 0537 ainsi que l'usage complémentaire de production artisanale de bière ou d'alcool (Ateliers du CN) (dossier 1198677001)**

Considérant l'avis de motion du présent règlement donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 janvier 2021;

Considérant l'adoption d'un premier projet de règlement lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 janvier 2021;

Considérant la consultation écrite qui s'est déroulée du 12 au 26 janvier 2021;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport de consultation écrite du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280);

D'adopter le second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1198677001

---

**CA21 22 0039**

**Prendre acte du dépôt du rapport de consultation écrite et adopter, avec changement, un second projet de Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) à l'égard de la réduction du nombre de logement pour un bâtiment dans un secteur où est autorisée une catégorie d'usages de la famille « habitation » (dossier 1208678014)**

Considérant l'avis de motion du présent règlement donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 13 octobre 2020;

Considérant l'adoption d'un premier projet de règlement lors de la séance du conseil d'arrondissement du 13 octobre 2020;

Considérant la consultation écrite qui s'est déroulée du 22 septembre au 6 octobre 2020;

Considérant que l'article 2 du projet de règlement a été modifié pour changer l'exigence en lien avec l'implantation d'un bâtiment de 5 à 6 logements;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport de consultation écrite du Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) à l'égard de la réduction du nombre de logement pour un bâtiment dans un secteur où est autorisée une catégorie d'usages de la famille « habitation »;

D'adopter, avec changement, le second projet de Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) à l'égard de la réduction du nombre de logement pour un bâtiment dans un secteur où est autorisée une catégorie d'usages de la famille « habitation ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1208678014

---

#### CA21 22 0040

##### **Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) - Bibliothèques (RCA20 22013) (dossier 1207279028)**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 janvier 2021;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 janvier 2021;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt;

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (RCA20 22013), qu'il soit numéroté RCA21 22003 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1207279028

---

#### CA21 22 0041

##### **Adopter le règlement résiduel et les règlements distincts modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels et régir les résidences de tourisme (dossier 1208678002)**

Considérant l'avis de motion du présent règlement donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 19 mars 2020;

Considérant l'adoption d'un premier projet de règlement lors de la séance du conseil d'arrondissement du 19 mars 2020;

Considérant la consultation écrite qui s'est déroulée du 19 juin au 3 juillet 2020;

Considérant le dépôt du rapport de cette consultation lors de la séance du 17 août 2020 (dossier 1207279014);

Considérant l'adoption du second projet de règlement lors de la séance du conseil d'arrondissement du 13 octobre 2020;

Considérant qu'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande de participation référendaire a été diffusé le 14 décembre 2020;

Considérant que des demandes valides de participation référendaire provenant de deux (2) zones concernées ont été reçues conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter un règlement résiduel intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels et régir les résidences de tourisme », qu'il soit numéroté 01-280-60 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

D'adopter un règlement distinct intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels et régir les résidences de tourisme - zone 0039 », qu'il soit numéroté 01-280-60-1 et qu'il soit soumis aux approbations requises par la loi;

D'adopter un règlement distinct intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels et régir les résidences de tourisme - zone 0602 », qu'il soit numéroté 01-280-60-2 et qu'il soit soumis aux approbations requises par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.08 1208678002

---

#### CA21 22 0042

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un premier projet de résolution autorisant un site de triage, de caractérisation et de prétraitement de sols faiblement contaminés dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles sur les lots 1 382 608, 1 382 623 et 2 400 869 du cadastre du Québec (dossier 1218677001)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un premier projet de résolution visant l'exploitation d'un site de triage, de caractérisation et de prétraitement de sols faiblement contaminés dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles sur les lots 1 382 608, 1 382 623 et 2 400 869 du cadastre du Québec et autorisant :

- l'usage E.7(1) « équipements de transport et de communication et infrastructures »;
- un taux d'implantation minimal et une densité minimale à 0 pour l'usage E.7(1);
- l'aménagement en gravier d'une aire de stationnement extérieure temporaire de 20 unités ainsi que de ses voies d'accès et des voies d'accès aux aires de chargement;
- l'absence de couverture végétale et d'arbres dans l'espace de dégagement prévu autour de l'aire de stationnement;
- l'absence de séparation physique entre l'aire de dégagement et l'aire de stationnement;

aux conditions suivantes :

- l'installation doit être démantelée dans un délai maximal de 3 ans suivant l'adoption du projet particulier;
- les structures semi-permanentes doivent être localisées en fond de lot;
- un écran végétal doit être implanté afin de limiter l'impact visuel du projet et sa visibilité depuis la rue Carrie-Derick.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent;

De déléguer au secrétaire d'arrondissement le pouvoir de procéder à la consultation publique requise dans le respect des dispositions de l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1218677001

---

**CA21 22 0043**

**Prendre acte du dépôt du rapport de consultation écrite et adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un second projet de résolution visant à autoriser un logement en sous-sol pour le bâtiment portant le numéro 3232, rue Allard (dossier 1208678018)**

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 11 novembre 2020;

Considérant la consultation écrite qui s'est déroulée du 7 au 21 janvier 2021;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport de consultation écrite du projet particulier visant à autoriser un logement en sous-sol pour le bâtiment portant le numéro 3232, rue Allard.

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un second projet de résolution autorisant un logement en sous-sol, à l'emplacement du local commercial, pour le bâtiment situé au 3232, rue Allard, érigé sur le lot 2 535 735 du cadastre du Québec, à la condition suivante :

- Que soit installé un clapet anti-retour conformément au Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010);

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent.

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1208678018

---

**CA21 22 0044**

**Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 3552, rue Saint-Patrick (dossier 1204824017)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans préparés par Sébastien Majeau, architecte, déposés et estampillés en date du 18 janvier 2021 par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 3552, rue Saint-Patrick.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1204824017

---

**CA21 22 0045**

**Nommer et renouveler les membres du comité consultatif d'urbanisme, pour une durée de deux ans (dossier 1208678006)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De nommer les personnes suivantes, à titre de membre régulier du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans, débutant le 15 février 2021 et se terminant le 14 février 2023:

- Mme Myriam Joannette
- M. Alexandre Charest

De renouveler le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme suivants pour une période de deux ans, débutant le 15 février 2021 et se terminant le 14 février 2023:

- Mme Lena Buchinger
- Mme Anna Rocki
- M. Jonathan Cha
- M. Daniel-Joseph Chapdelaine
- M. Ziad R. Haddad

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1208678006

---

**CA21 22 0046**

**Déposer le bilan annuel 2020 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1217192001)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De déposer au conseil municipal le bilan 2020 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement, tel que prévu au paragraphe 2° de l'article 32 du Règlement sur l'utilisation de pesticides (04-041).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60.01 1217192001

---

**Période de questions et d'informations réservée aux conseillers**

Aucun commentaire.

70.01

---

À 20 h 33, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

---

Benoit Dorais  
Maire d'arrondissement

---

Sylvie Parent  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2021.

---

Initiales Sylvie Parent